

La chronique de langage à la lumière de l'expérience canadienne-française : un essai de définition

Wim Remysen
Université Laval

Caractérisées par une production abondante et une large diffusion, les chroniques de langage connaissent une riche tradition dans le monde francophone. Au Canada français, leur apparition remonte à la seconde moitié du 19^e siècle, mais elles restent présentes dans les médias de nos jours. Même s'il désigne une réalité bien connue, le terme *chronique de langage* n'a néanmoins attiré que rarement l'attention des spécialistes de la langue : il est absent de la plupart des dictionnaires français contemporains et les quelques linguistes qui se sont intéressés au phénomène se montrent peu soucieux de définir leur objet d'étude. Cependant, tous les articles à propos de la langue qui sont publiés dans la presse ne constituent pas des chroniques de langage à strictement parler. Dans le cadre de cet article, nous présenterons quelques éléments qui contribueront à mieux circonscrire le genre particulier dont relèvent les chroniques de langage, notamment à partir d'un corpus canadien-français¹.

¹ Cet article est le fruit d'une réflexion collective, élaborée dans le cadre d'un séminaire en linguistique tenu à l'Université Laval en 2003 et dirigé par le professeur Claude Verreault, qui a ébauché les principaux critères d'analyse sur

1. L'ÉTUDE DES CHRONIQUES DE LANGAGE

Les chroniques de langage ayant pour objet la langue française ont déjà donné lieu à quelques travaux à ce jour². En règle générale, peu d'auteurs ont explicité le sens qu'ils donnent au terme *chronique de langage*, mais on peut cependant distinguer deux tendances. D'un côté, Bernard Quemada, auteur de la *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse française (1970-1972)*, donne un sens très large au concept :

[...] toutes les rubriques destinées au grand public et relatives à la *langue française actuelle*, à travers son usage, ses tendances, les institutions qui la régissent, l'étudient ou la diffusent, ainsi que les commentaires consacrés à des ouvrages d'actualité sur la langue. (vol. 1, p. iii).

À l'instar de Quemada, d'autres auteurs ont donné un sens extensif à la chronique de langage ; c'est le cas, notamment, d'André Clas (1975-1976), de Paul Daoust (1975) et de Chantal Bouchard (1988, 1989, 1990, 2001 et 2002). Par exemple, Bouchard (1988) signale que son corpus « comprend aussi bien des chroniques de langage proprement dites que des articles, comptes rendus, lettres de lecteurs, reproductions de conférences ou de causeries radiophoniques, extraits d'ouvrages, etc. » (p. 9).

D'un autre côté, Karl Knauer (1934) et Christoph Schwarze (1977), qui ont étudié un corpus composé de chroniques de langage publiées en France, proposent une définition plus restreinte. Ils définissent la chronique comme un ensemble d'articles à propos de la langue, paraissant régulièrement dans des journaux (quotidiens

lesquels nous nous appuyons dans cet article. Les autres étudiants ayant participé à ce séminaire sont Julie Bérubé, Sophie Leclerc et Amélie Rheault.

² Voir, entre autres, les travaux de Paul Daoust (1975), de Chantal Bouchard (1988, 1989, 1990, 2001 et 2002), de Geneviève Prévost (1996), de Nancy Côté (1999) et de Gabrielle Saint-Yves (2003) à propos des chroniques canadiennes-françaises de langage. Voir également les contributions de Frédéric Gagné et d'Amélie Rheault dans cet ouvrage.

ou hebdomadaires), où ils occupent une rubrique fixe³. Schwarze (1977) est d'ailleurs un des seuls auteurs qui se soit véritablement intéressé au genre particulier dont relèvent les chroniques de langage.

Par ailleurs, le terme *chronique de langage* est absent de la plupart des dictionnaires français contemporains. Il n'a fait son apparition que dans l'édition de 1993 du *Nouveau Petit Robert* sous l'entrée *chronique*, mais il n'y est pas défini (v. NPR). Les dictionnaires ne témoignent donc pas de l'existence de ce genre de textes dans la presse, même s'ils ont été très nombreux. En plus, les dictionnaires retiennent souvent une définition de *chronique* qui n'est pas toujours compatible avec les traits qu'on peut reconnaître à la chronique de langage. C'est notamment le cas du caractère d'actualité que certains dictionnaires lui reconnaissent (v. DUF ; GLLF ; PLI ; Robert 2001)⁴, critère qui est difficilement applicable à la chronique de langage (surtout si on la compare à d'autres types de chroniques, telles que la chronique politique ou la chronique sportive).

2. DESCRIPTION DU CORPUS

Notre réflexion sur la chronique de langage s'appuie sur un corpus composé de trois chroniques canadiennes-françaises, publiées à des époques différentes. La première est la chronique que le journaliste Arthur Buies a publiée, sous le pseudonyme « Bl. », dans *Le Pays* de Montréal. Publiée en 1865 et 1866, cette chronique s'intitule « Barbarismes canadiens ». Notre corpus comprend en outre la « Petite chronique de la langue française », parue entre 1963 et 1967 dans la revue *L'Enseignement secondaire* et tenue par le linguiste Jean Darbelnet. Enfin, nous avons également étudié la chronique « Parler d'ici », signée par le linguiste Philippe Barbaud et publiée dans le magazine montréalais *La Presse Plus*. Publiée

³ « [...] in den Tages- und Wochenzeitungen werden unter einen festen Rubrik regelmäßig sprachpflegerische Artikel veröffentlicht » (Schwarze, 1977 : 6).

⁴ Voir l'annexe pour les définitions données par ces dictionnaires.

entre mars 1984 et février 1986, cette chronique a été reprise partiellement dans le recueil *Le français sans façon* (Barbaud, 1987).

Le corpus a été constitué d'après la base de données textuelles ChroQué (*Chroniques québécoises de langage*) (v. Gagné, Verreault et Mercier, 2004). Outre la mise en réseau de plusieurs chroniques québécoises de langage, permettant ainsi leur consultation et leur exploitation à des fins de recherche, ce projet a pour objectif de préciser le rôle que les chroniques de langage ont joué dans la construction de l'imaginaire linguistique québécois ainsi que de caractériser la pratique lexicographique particulière dont elles relèvent.

3. DÉFINITION ET CARACTÉRISATION DE LA CHRONIQUE DE LANGAGE

3.1. Définition

Le mot *chronique* est attesté en français depuis le 13^e siècle. Emprunté au latin *chronica*, qui l'avait à son tour pris au grec *chrôna (biblia)* « annales », il a d'abord désigné « recueil de faits historiques » (v. Robert 2001). Le terme renvoie à un genre narratif particulier, très en vogue au Moyen Âge, qui « consiste dans un récit d'événements historiques où la chronologie est parfois fantaisiste et où les faits consignés peuvent être déformés pour des raisons diverses (but idéologique, plaisir de conter...) » (Gardes-Tamine et Hubert, 1993 : 34).

Ce n'est qu'à partir du début du 19^e siècle que le mot *chronique* va s'appliquer à des articles publiés dans la presse et qu'il va acquérir le sens de « rubrique spécialisée » (Ratte, 1994 : 484). La plupart des dictionnaires contemporains définissent la chronique en retenant principalement deux traits : il s'agit d'un article spécialisé qui a un caractère régulier, périodique (v. annexe). À la lumière de ces

différentes définitions et à la lumière des chroniques à l'étude, nous proposons de définir la chronique de langage comme suit⁵ :

La chronique de langage est un ensemble de discours sur la langue, plus particulièrement encore sur les bons et les mauvais usages de la langue. Elle est diffusée périodiquement sous forme de rubriques dans les médias écrits (articles de journal ou de revue) ou électroniques (émissions de radio ou de télévision). La chronique est signée par une même personne, physique ou morale, à laquelle on reconnaît une compétence en matière de langue.

Notre définition est donc plus étroite que celle proposée par Quemada (1970-1972, vol.1 : iii) : dans la mesure où nous considérons la chronique de langage comme une production périodique, produite par un même auteur, nous excluons les lettres de lecteurs et les comptes rendus d'ouvrages ou d'événements consacrés à la langue. Partant de cette définition, nous considérons que la première chronique canadienne-française de langage est celle qu'Arthur Buies a publiée en 1865-1866 dans *Le Pays* (v. Daoust, 2000). D'autres auteurs ont avancé le nom de Michel Bibaud comme premier chroniqueur linguistique canadien-français (v. Bouchard, 2002 : 19 ; Noël, 1990 : 147). Même si, sur le plan de leur contenu, les textes de Bibaud, publiés en 1817 et 1818 dans *L'Aurore*, se rapprochent de la chronique de langage, ils ne répondent pas aux critères énoncés plus haut. Ainsi, ils n'ont pas été publiés de façon périodique, ni sous le même titre et, de plus, Bibaud les a signés de trois pseudonymes différents (notamment « Francus », « Gallus », et « Grammaticus ») (v. Bibaud, 1817a, 1817b, 1818a et 1818b).

Par ailleurs, comme le signale le GLLF, le mot *chronique* peut porter à confusion : il peut renvoyer à la fois à un article en particulier ou à l'ensemble de ces articles. Afin d'éviter toute ambiguïté terminologique, nous réserverons l'expression *chronique de langage* à un ensemble d'articles, produits de façon périodique sous le même titre. Pour désigner chacun des textes constitutifs d'un

⁵ Nous empruntons cette définition à Claude Verreault qui l'avait proposée dans le cadre du séminaire.

même ensemble, nous recourrons au terme *billet*. Ainsi, on dira que la chronique d'Arthur Buies « Barbarismes canadiens » est composé de cinq billets ou encore que Jean Darbelnet a publié deux chroniques, « Petite chronique de la langue française » et « La langue et la vie », dont la première se compose de 18 billets.

3.2. Principales caractéristiques

Quelques caractéristiques évidentes se dégagent rapidement après une première lecture des chroniques. S'intéressant aux usages de la langue, la chronique relève tout d'abord du discours *métalinguistique* et il convient donc de la situer dans l'ensemble des discours qui portent sur la langue. Par ailleurs, la chronique revêt également un caractère *épilinguistique* parce qu'elle contient des jugements de valeurs, péjoratifs ou mélioratifs, qui sont associées aux différents usages de la langue :

« Presse ». – [...] Beaucoup de gens prétendent que ce mot **n'est pas français**. Ils ont tort. Non seulement *presse* est français dans le sens de foule, mais encore il est **bien plus expressif** que ce dernier mot, et lui est bien préférable. (Buies, « Barbarismes canadiens », *Le Pays*, 28 novembre 1865, p. 2 ; nos gras)

À côté du terme **déconseillé** [il s'agit du mot *vente*] il y en a un autre qui, lui, est **de bon aloi** : c'est le mot *soldes*. Il s'emploie rarement au Québec, et on peut le regretter. (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », *L'Enseignement secondaire*, vol. 44, n° 2 (mars-avril 1965), p. 75 ; nos gras)

La chronique constitue de ce fait un discours privilégié sur la norme. En raison du caractère instructif de la chronique de langage, son discours a également une portée *pédagogique* importante, ce que les chroniqueurs ne manquent d'ailleurs pas de signaler eux-mêmes :

En matière de langage et au Québec tout particulièrement, il importe d'expliquer à l'usager comment fonctionne sa langue [...]. Il faut l'amener à réfléchir sur l'enjeu socio-économique de la norme. (Barbaud, « Parler d'ici », *La Presse Plus*, 9 mars 1985, p. 16)

La visée pédagogique des chroniqueurs consiste donc, de façon générale, à amener les lecteurs à réfléchir sur la langue. Concrètement, les chroniqueurs visent à corriger la langue de leurs lecteurs, mais ils ont également pour objectif d'informer les gens :

[...] il y a des abus de mots plus criants à corriger [que l'usage du mot *cité* pour *ville*]. Il n'en reste pas moins que toute correction, si légère soit-elle, est un pas de plus dans la bonne voie. (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », *L'Enseignement secondaire*, vol. 42, n° 5 (nov-déc 1963), p. 34)

À cet égard, les chroniqueurs adoptent, selon les cas, un discours plus ou moins prescriptif ou descriptif. Finalement, en raison de cet aspect pédagogique, le discours des chroniqueurs a forcément un caractère *vulgarisateur* :

Nous avons affaire [il est question de l'expression *entrer en devoir*] à ce que les linguistes appellent un calque, c'est-à-dire une expression dont la structure est calquée sur une expression étrangère. (Darbelnet, *L'Enseignement secondaire*, vol. 43, n° 4 (sept-oct 1964), p. 177)

4. TYPOLOGIE

Une typologie des chroniques de langage permet de cerner, outre les caractéristiques qu'elles partagent, les traits qui les distinguent les unes des autres. Nous proposons une typologie en fonction des critères suivants : formation et antécédents du chroniqueur, période de publication, canal de diffusion, public visé, contenu général, forme et, enfin, rapport à la norme.

Formation et antécédents du chroniqueur. – En supposant que la formation des chroniqueurs ait une influence sur leur vision de la langue, on peut distinguer les chroniques écrites par des professionnels de la langue (linguistes, philologues, traducteurs, journalistes, etc.) et celles écrites par des « non-professionnels » (des érudits, par exemple) (v. Aléong, 1981 : 32-33). Les trois chroniqueurs à l'étude sont des professionnels de la langue, mais non dans le même sens du terme : Darbelnet et Barbaud ont une formation de linguiste, tandis que Buies est journaliste de

profession. En outre, la vision de la langue peut être influencée par leur origine (par exemple, Darbelnet est né en France et il est donc amené à comparer ses propres usages à ceux qu'il observe au Québec) de même que par leurs expériences personnelles (pensons à des voyages en France ou à des contacts entretenus avec des Français). C'est notamment le cas pour Buies qui, de passage à Paris, écrit dans une lettre adressée à sa sœur Victoria :

Les fautes les plus grossières contre la langue passent fort bien au Canada parce qu'on n'y sait pas le français. [...] Je me fais corriger ici [au lycée Saint-Louis, à Paris] des tournures, des phrases, des expressions qui passaient pour superbes aux yeux de mes professeurs du Canada et qui ne sont pas même françaises ; j'ai une peine infinie à écrire le français correctement, non seulement à cause de mes mauvaises habitudes prises au Canada, mais parce que je n'ai pas le génie de la langue. Nous n'avons pas chez nous de langue maternelle. (Lettre datée du 29 avril 1858, adressée à Victoria Buies, citée dans Parmentier, 1993 : 46-49.)

Période de publication. – Située dans le temps, chaque chronique est également un témoin privilégié des préoccupations de l'époque. Par exemple, la position sévère de Buies envers les anglicismes ne peut être comprise sans prendre en considération le discours puriste qui a marqué la fin du 19^e siècle (v. Poirier et Saint-Yves, 2002). Par ailleurs, la chronique de langage est souvent considérée comme un genre stable et immuable (v. Cellard, 1983). La comparaison de chroniques publiées à des moments divers permettra toutefois de vérifier si le genre a évolué, comme l'a suggéré Gadet (1999 : 644). Enfin, il est intéressant de vérifier dans quelle mesure les chroniques plus récentes, comme celle de Barbaud, tiennent compte des acquis de la linguistique, discipline qui a considérablement évolué au cours du 20^e siècle (v. Aléong, 1981 : 37).

Canal de diffusion. – Les chroniques à l'étude ont toutes été publiées dans des journaux et des revues. Il arrive cependant que les chroniques de langage soient reprises, partiellement ou entièrement, dans des recueils. C'est le cas, notamment, de la chronique de Barbaud, dont la plupart des billets ont été reproduits en 1987 dans l'ouvrage *Le français sans façon*. Par ailleurs, certaines chroniques

sont diffusées dans les médias électroniques. Par exemple, de 1966 à 1968, Darbelnet a présenté, en collaboration avec René de Chantal, une chronique de langage intitulée « La parole est d'or » à la radio de Radio-Canada.

Public visé. – Ce critère est étroitement lié au type de canal de diffusion. Ainsi la chronique de Darbelnet est-elle publiée dans une revue adressée à des professionnels de l'enseignement, tandis que Buies et Barbaud s'expriment dans un journal qui est destiné à un public plus large. Par ailleurs, les lecteurs des chroniques interviennent à l'occasion pour réagir aux propos tenus par un chroniqueur. La chronique de Buies, par exemple, a suscité deux réactions (Paillé, 1865 ; Timon, 1865). Ces réactions « en aval » (Cellard, 1983 : 651) ont d'ailleurs amené le chroniqueur à préciser certains aspects abordés dans sa chronique :

Votre correspondant « Charlot Paillé » m'a fait l'honneur d'attacher à mes « barbarismes » plus d'importance que je n'en mettais moi-même ; je lui dois de prendre mon esquisse au sérieux, et de ne pas rendre sa correspondance inutile par un manque d'attention. (Buies, « Barbarismes canadiens », *Le Pays*, 5 janvier 1866, p. 2)

Contenu. – La nature des faits de langue commentés peut varier sensiblement d'une chronique à l'autre. Ce sont pourtant les questions d'ordre lexical qui l'emportent largement, y compris les problèmes de sémantique lexicale. Buies et Darbelnet traitent presque exclusivement des questions de langue relatives au lexique et, plus particulièrement encore, des questions relatives à l'anglicisme. Cependant, les problèmes de nature morphosyntaxique ne sont pas exclus de leur chronique, où sont aussi abordés, mais plus rarement, des problèmes de constructions verbales, d'emplois prépositionnels, etc. Contrairement à ses prédécesseurs, Barbaud accorde une plus grande importance aux questions morphosyntaxiques. Qui plus est, la chronique de Barbaud dépasse souvent la simple énumération de faits linguistiques particuliers et ses billets deviennent alors thématiques, portant tantôt sur la politique linguistique, la langue publicitaire, l'acquisition de la langue chez les enfants, etc.

Forme. – Chaque chronique connaît une structuration particulière qui découle des choix personnels du chroniqueur et chaque billet respecte cette organisation interne. D’un côté, il y a les chroniques dont les billets se présentent comme une liste d’articles concis, consacrés à un mot particulier. C’est le cas de la chronique de Buies. Cependant, son style est plutôt succinct et, outre une condamnation des usages relevés, il nous donne peu de renseignements sur les mots en question. D’un autre côté, on trouve les chroniques dont le style et la forme sont plus libres et moins contraignantes. C’est le cas de la chronique de Barbaud qui exploite plusieurs genres d’écriture dans sa chronique : anecdote, lettre ouverte, entrevue, mises en situation (simulée ou vraie). La chronique de Darbelnet se promène entre le style plus libre et le style plus contraignant. Cette distinction correspond à la distinction, proposée par Prévost (1996 : 182-186), entre les « études de cas » et le « discours métalinguistique suivi ».

Rapport à la norme. – Tout d’abord, les chroniqueurs peuvent privilégier une approche plus ou moins prescriptive ou plus ou moins descriptive de la langue. Ainsi le point de vue adopté par Buies est-il résolument prescriptif :

« *Complimentaire* ». – J’ai reçu un billet complimentaire. D’abord il faut *complimenteur* ; mais ce n’est pas là-dessus que j’insiste. Un billet ne saurait être complimenteur, à moins de contenir une foule de compliments. C’est un billet *de faveur* qu’il faut dire. Oh ! les Anglais nous enlèveront tout, jusqu’à la manière de savoir dire une politesse !... (Buies, « Barbarismes canadiens », *Le Pays*, 28 novembre 1865, p. 2)

De plus, pour certains chroniqueurs, la norme est située en France, tandis que d’autres admettent qu’une norme québécoise puisse exister. L’ensemble de ces questions relève plus généralement de la conception de la langue des chroniqueurs. Cette question, qui est au cœur des préoccupations de notre sujet de thèse, dépasse cependant largement les objectifs de cet article.

5. CONCLUSION

Dans cet article, nous avons proposé de dégager une définition et une caractérisation de la *chronique de langage* à partir d'un corpus composé de trois chroniques canadiennes-françaises afin de mieux situer le genre particulier dont relèvent ces articles à propos de la langue. Ayant exposé les premiers résultats de notre réflexion à ce sujet, il va de soi que cette observation devra s'enrichir et se préciser, notamment à la lumière d'autres chroniques de langage.

BIBLIOGRAPHIE

- ALÉONG, Stanley (1981), « Discours nationalistes et purisme linguistique au Québec », *Culture*, vol. 1, n° 2, p. 31-41.
- BARBAUD, Philippe (1984-1986), « Parler d'ici », *La Presse Plus*, Montréal, 10 mars 1984 – 8 février 1986. [Chronique de langage composée de 96 billets.]
- BARBAUD, Philippe (1987), *Le français sans façon. Chroniques de langage*, Ville LaSalle, Éditions Hurtubise HMH, 184 p.
- BIBAUD, Michel (1817a) [sous le pseudonyme de « Grammaticus »], « (Communication.) », *L'Aurore*, Montréal, vol. 1, n° 18, 7 juillet, p. 3.
- BIBAUD, Michel (1817b) [sous le pseudonyme de « Grammaticus »], « [s.t.] », *L'Aurore*, Montréal, vol. 1, n° 25, 23 août, p. 3.
- BIBAUD, Michel (1818a) [sous le pseudonyme de « Gallus »], « [s.t.] », *L'Aurore*, Montréal, vol. 3, n° [4], 18 avril, p. 62-63.
- BIBAUD, Michel (1818b) [sous le pseudonyme de « Francus »], « [s.t.] », *L'Aurore*, Montréal, vol. 3, n° 6, 2 mai, p. 88-90.
- BOUCHARD, Chantal (1988), « De la “langue du Grand Siècle” à la “langue humiliée”. Les Canadiens français et la langue populaire, 1879-1970 », *Recherches sociographiques*, Québec, vol. 29, n° 1, p. 7-21.
- BOUCHARD, Chantal (1989), « Une obsession nationale : l'anglicisme », *Recherches sociographiques*, Québec, vol. 30, n° 1 (janvier-avril), p. 67-90.
- BOUCHARD, Chantal (1990), « Contes et légendes du Canada français : le mythe du French Canadian Patois, 1862-1970 », *Bulletin de l'ACLA (Association canadienne de linguistique appliquée)*, Montréal, vol. 12, n° 1 (printemps : *Culture et contextes*), p. 35-49.

- BOUCHARD, Chantal (2001), « L'histoire de la norme au Québec (1817-1970) : les relais du métadiscours », dans Pierre Bouchard et Monique C. Cormier (éd.), *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques. Actes du colloque tenu les 14 et 15 mai 2001 à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du 69^e Congrès de l'Acfas*, Québec, Office de la langue française (« Langues et sociétés »), p. 25-31.
- BOUCHARD, Chantal (2002), *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession nationale*, Montréal, Fides (« Nouvelles études québécoises »), 303 p. [2^e éd. ; 1^{re} éd., 1998]
- BUIES, Arthur (1865-1866) [sous le pseudonyme de « Bl. »], « Barbarismes canadiens », *Le Pays*, Montréal, 26 octobre 1865 – 5 janvier 1866. [Chronique de langage composée de 5 billets.]
- CELLARD, Jacques (1983), « Les chroniques de langage », dans Édith BÉDARD et Jacques MAURIS (dir.), *La norme linguistique*, Québec – Paris, Conseil de la langue française – Le Robert (« L'ordre des mots »), p. 651-666.
- CLAS, André (dir.) (1975-1976), avec la collab. de Paul DAoust et Claude DURAND et la particip. de Ginette GIROUX-MCGEE, *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse au Canada*, Montréal, Université de Montréal – Département de linguistique et philologie (« Observatoire du français moderne et contemporain »), 2 volumes.
- ChroQué : VERREAUlt, Claude, et Louis MERCIER (2000), avec la collaboration de Thomas LAVOIE et Jean-Denis GENDRON, *Chroniques québécoises de langage : base de données textuelles* [en ligne], Québec, Université Laval. [www.lexique.ulaval.ca/chroque]
- CÔTÉ, Nancy (1999), *Le français québécois dans les « Questions de français » de l'abbé Narcisse Degagné publiées dans le Progrès du Saguenay entre 1927 et 1940*, mémoire de maîtrise, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, iv-171 p.
- DAoust, Paul (1975), *Vues et aperçus sur le français au Canada*, avant-propos d'André CLAS, Montréal, Université de Montréal – Département de linguistique et philologie (« Observatoire du français moderne et contemporain, Matériaux pour l'étude du français au Canada »), vii-115 p.
- DAoust, Paul (2000), « Les chroniques sur la langue », dans Michel PLOURDE (dir.), avec la collab. de Hélène DUVAL et Pierre GEORGEAUlt, *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal – Québec, Fides – Les Publications du Québec (« Conseil de la langue française »), p. 200.
- DARBELNET, Jean (1963-1967), « Petite chronique de la langue française », *L'Enseignement secondaire*, Québec, novembre-décembre 1963 – novembre-décembre 1967. [Chronique de langage composée de 18 billets.]

- DUF : *Dictionnaire universel francophone. Noms communs : 116 000 définitions. Grammaire. Conjugaison. Noms propres : 13 000 articles. 49 dossiers encyclopédiques : les États et gouvernements de la Francophonie*, Paris, Aupelf-Uref – Hachette Edicef, 1997, xii-1554 p. [Sous la dir. de Michel Guillou et Marc Moingeon.]
- GADET, Françoise (1999), « La langue française au XX^e siècle. I. L'émergence de l'oral », dans Jacques CHAURAND (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Éditions du Seuil, p. 643-645.
- GAGNÉ, Frédérick, Claude VERREAULT, et Louis MERCIER (2004), « La base de données textuelles ChroQué : un nouvel outil pour élargir la description du français en usage au Québec », dans Louis MERCIER (dir.), avec la collaboration d'Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE, *Français du Canada – Français de France. Actes du 6^e colloque international tenu à Orford (Québec), du 26 au 29 septembre 2000*, Tübingen, Max Niemeyer (« Canadiana romanica »), p. 247-261.
- GARDES-TAMINE, Joëlle, et Marie-Claude HUBERT (1993), *Dictionnaire de critique littéraire*, Paris, Armand Colin (« Cursus »), 230 p.
- GLLF : *Grand Larousse de la langue française en sept volumes*, Paris, Larousse, 1989. 7 volumes. [Sous la dir. de Louis Guilbert, René Lagane, Georges Niobey.]
- KNAUER, Karl (1934), « Der moderne Franzose und seine Sprache. Zur Bedeutung sprachlicher Angelegenheiten in der öffentlichen Meinung Frankreichs », *Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht*, Berlin, n° 33, p. 2-17.
- NOËL, Danièle (1990), *Les questions de langue au Québec 1759-1850*, Québec, Conseil de la langue française (« Dossiers du Conseil de la langue française »), xiv-397 p.
- NPR : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993, xxxv-2551 p. [Éd. entièrement revue et amplifiée du *Petit Robert* de Paul Robert, texte remanié et amplifié sous la dir. de Josette Rey-Debove et Alain Rey.]
- PLI : *Le Petit Larousse illustré en couleurs*, Paris, Larousse, 2001, 1786 p.
- PAILLÉ, Charlot (1865), « Notre langue », *Le Pays*, Montréal, 14 novembre, p. 2. [Réaction à la chronique d'Arthur Buies, 1865-1866.]
- PARMENTIER, Francis (1993), *Arthur Buies. Correspondance (1855-1901)*, Montréal, Guérin Littérature, 347 p.
- POIRIER, Claude, et Gabrielle SAINT-YVES (2002), « La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930. Les conséquences d'un mythe », *Cahiers de*

- lexicologie*, Paris, vol. 80, n° 1 (*L'espace lexical : d'hier à aujourd'hui. Hommage à André Clas*, sous la dir. de Monique C. Cormier), p. 55-76.
- PRÉVOST, Geneviève (1996), « Les chroniques de langage d'Étienne Blanchard (1883-1952). Aperçu des préoccupations normatives d'une époque au Canada », *Cahiers de lexicologie*, Paris, vol. 68, p. 175-192.
- QUEMADA, Bernard (dir.) (1970-1972), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse française*, Paris, Didier, 2 vol.
- RATTE, Philippe (1994), « Chroniques », dans Jean-Pierre DE BEAUMARCHAIS, Daniel COUTY et Alain REY, *Dictionnaire des littératures de langue française*, tome 1 (A-D), Paris, Bordas, p. 483-485.
- Robert 2001 : ROBERT, Paul, *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001, 6 vol. [2^e éd. refondue et augmentée, dirigée par Alain Rey ; 1^{re} éd., 1951-1964.]
- SAINT-YVES, Gabrielle (2003), « L'idéologie à travers les questions de langue. Riposte de Firmin Paris à la chronique de langue de Louis Fréchette », *Globe*, vol. 6, n° 2 (*La circulation des discours*, sous la dir. de Michel Lacroix), p. 123-146.
- SCHWARZE, Christoph (1977), *Sprachschwierigkeiten, Sprachpflege, Sprachbewusstsein. Das Phänomen der « Chroniques de langage »*, Konstanz, Universitätsverlag Konstanz GMBH (« Konstanzer Universitätsreden, 91 »), 54 p.
- TIMON (1865), « Langue canadienne », *Le Pays*, Montréal, 30 novembre, p. 2. [Réaction à la chronique d'Arthur Buies, 1865-1866.]
- TLF : *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, Paris, Éditions du Centre national de recherche scientifique, 1971-1994, 16 vol. [Sous la dir. de Paul Imbs (vol. 1-7) et Bernard Quemada (vol. 8-16).]

**ANNEXE : LA DÉFINITION DU TERME *CHRONIQUE* DANS QUELQUES
DICTIONNAIRES DE LANGUE FRANÇAISE**

« Article spécialisé qui rapporte les informations les plus récentes sur un sujet particulier. » (DUF)
« Partie d'un journal, d'une revue où sont relatées, commentées les nouvelles se rapportant à un même sujet [...]. Article publié, à intervalles réguliers ou non, dans cette rubrique. » (GLLF)
« Article de journal ou de revue, émission de télévision ou de radio qui traite régulièrement d'un thème particulier. » (NPR)
« Rubrique de presse (journal, revue, etc.), consacrée à l'actualité dans un domaine particulier. » (PLI)
« Article de journal ou de revue, émission de radio, de télévision, consacrés à certaines nouvelles et à leurs commentaires. » (Robert 2001)
« Article de journal ou de revue, émission de radio ou de télévision, produits régulièrement et consacrés à des informations, des commentaires sur un sujet précis. » (TLF)